



Département de la Dordogne

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de PIEGUT-PLUVIERS

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt juin**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **PIEGUT-PLUVIERS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain MARZAT**.

Étaient présents : M. Alain MARZAT, M. Pierrot VIROULET, Mme Maryse CHABOT, M. Bernard GERING, M. Jacques BOURINET, Mme Mireille REY, M. Eric LAFONTAINE, Mme Sylvie RAT, M. Fabrice FAURE, M. Julien GARNAUD.

Procurations : Mme Liliane BOURDEAU en faveur de M. Alain MARZAT, Mme Anne Marie POLETZ en faveur de M. Eric LAFONTAINE.

Secrétaire : Mme Maryse CHABOT.

Convocation : 12 juin 2024

Ordre du jour :

- 01 - ATTRIBUTION DE DELEGATION SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU MERCREDI
- 02 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL PORTANT SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS- ECOLE
- 03 – DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES » POUR L'ACHAT DE BARRIERES ANTI-VEHICULE BELIER
- 04 – INFORMATIONS DIVERSES
- 05 – QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-034 EN DATE DU 20 JUIN 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DELEGATION SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU MERCREDI

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commission de Délégation de Service Public s'est réunie les 4 et 18 avril 2024, pour ouvrir, examiner, demander des précisions, négocier et formuler un avis sur l'unique offre reçue.

Il précise que la commission a établi deux rapports et a proposé d'attribuer le contrat de délégation à la Société Fréry. Il précise que l'entreprise Fréry organisera une journée d'animation avec des lots à gagner. Elle prend en charge à 100 % l'animation et à 50 % le coût des bons.

Ces rapports ont été transmis au conseil municipal le 04 juin 2024 (soit plus de 15 jours avant la réunion).

Le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur le choix du délégataire et du contrat de délégation pour le marché du mercredi matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 12 voix pour, décide de choisir l'entreprise FRÉRY de Châteauroux et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public commençant le 1^{er} juillet 2024, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION N°MA-DEL-2024-035 EN DATE DU 20 JUIN 2024 PORTANT MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL PORTANT SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS- ECOLE

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le temps de travail du poste d'agent polyvalent restauration et entretien pour être plus attractif et pour éviter de prendre du personnel de la communauté de communes pendant la pause méridienne. Le poste consiste à servir à la cantine, faire la vaisselle et le ménage à l'école. Il ajoute qu'une dizaine de personnes ne sont pas restées sur ce poste en 3 ans. Il indique que le Comité Social Territorial a été consulté pour avis le 7 juin 2024 pour le poste à la cantine. Le recrutement est pour le 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d' "agent polyvalent restauration et entretien" à 15h25 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'agent polyvalent restauration et entretien à 21h50 heures hebdomadaires (21.84h) au motif d'avoir plus de temps pour faire correctement l'entretien des locaux scolaires et de la cantine.
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01 septembre 2024 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.
- de modifier le tableau des effectifs.

DELIBERATION N°MA-DEL-2024-036 EN DATE DU 20 JUIN 2024 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION "FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES" POUR L'ACHAT DE BARRIERES ANTI-VEHICULE BELIER

Monsieur le Maire indique qu'afin de sécuriser les entrées du marché hebdomadaire du mercredi contre l'attaque de voitures bélier, il serait souhaitable de mettre, à la place de simples barrières de sécurité qui peuvent être déplacées à tout moment et par n'importe qui, des barrières anti-voiture bélier. Il précise que cela correspondrait parfaitement aux consignes de sécurité pour vigipirate.

Considérant que l'achat de barrières anti-véhicule bélier rentre dans les projets subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes de moins de 1 500 habitants;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention Fonds d'Equipement des Communes (FEC) à hauteur de 25%, concernant l'achat de barrières monobloc anti-véhicule bélier;
- fixe le plan de financement comme suit:

* Subvention FEC 25%	3 051.75 € HT
* Fonds propres	9 155.25 € HT
* Total =	12 207.00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions et informations diverses :

- France Service : Ouverture de la Poste de 9h à 12h du mardi au samedi à compter du 15 juillet. Des flyers vont être distribués sur toutes les communes alentour.
- Remerciements obsèques M. DELOMME

- SMCTOM : Mme Rat dit qu'il y aura une barrière à toutes les déchetteries et qu'il faudra un badge gratuit pour y accéder. Les administrés devront en faire la demande, en s'inscrivant sur un site. Le syndicat doit se charger de la communication.
- Menuiseries PMI : Une consultation a été lancée auprès de 3 fournisseurs : Marc Bulteau, Verres solutions et les Vérandas du Périgord. Cette dernière a été retenue pour la somme de 12 950.50 € HT. Une demande de subvention « Fonds Vert » a été demandée.
- Les bulletins du PLUIH sont à distribuer.
- Elections : La commune est choisie pour être bureau test.
- Médiathèque : le marché de maîtrise d'œuvre est lancé.
- Certains commerçants se plaignent que les habitants du bourg laissent leurs voitures stationner devant les commerces.
- Projet citoyen : 8 jeunes viennent du 8 au 12 juillet pour peindre les mains courantes + les poteaux du stade et mangeront au Gusto Italiano.
- Inauguration city stade avec ANS avec le tennis.
- M. Garnaud signale un trou au lavoir de Pluviers. C'est une route départementale et malheureusement le Conseil Départemental ne va pas la refaire.
- Voirie : M. Bourinet dit qu'il serait bien de refaire la route Jean Petit en même temps que les travaux routiers 2024.

La séance est levée à 19h15.

Signature du Maire
Alain MARZAT



Signature de la secrétaire
Maryse CHABOT

A large, stylized signature in black ink, written in a cursive style, representing the signature of the secretary, Maryse Chabot.